

Comment prévenir les atteintes en milieu rural ?

La Chambre d'Agriculture du Gers se mobilise aux côtés du groupement de Gendarmerie du Gers pour lutter contre les faits de délinquance en milieu rural dans le cadre de la convention signée avec l'Etat, les Forces de Police et les Syndicats FDSEA et JA.



Le lieutenant-colonel Olivier Detcheberry, commandant le groupement de gendarmerie du Gers, le Président de la Chambre d'Agriculture Henri-Bernard Cartier accompagné de son Directeur Général Dominique-Marie Resclause.

Le Gers est un département magnifique au sein duquel l'agriculture et l'élevage sont des activités économiques essentielles. Celles-ci nécessitent des équipements et des infrastructures coûteuses, constituant des cibles privilégiées pour certains malfaiteurs.

En effet, les exploitations agricoles sont parfois vulnérables : isolées, peu ou pas protégées par des systèmes de vidéo-protection, eu égard à la disposition des lieux ; d'autre part, elles présentent des opportunités variées : vol de produits destinés à la vente (conserves, volailles...), batteries, carburants, câbles...

Le nombre de vols dans les ex-

ploitations reste faible et stable par rapport à 2014, grâce à la vigilance des exploitants, aux patrouilles de gendarmerie et aux moyens déployés lors des enquêtes.

Toutefois, en cette période de fin d'année propice aux délits d'appropriation, il convient d'être encore plus vigilant, de prendre quelques mesures supplémentaires, en s'assurant que les locaux abritant des valeurs soient bien fermés, en rendant l'accès aux malfaiteurs plus compliqués et en appelant le 17 en cas de doute sur une présence anormale, un comportement de rôdeur par exemple.

Il ne faut pas oublier que la réactivité des unités est liée à la

rapidité de la transmission de l'alerte.

Dans de prochains articles, des moyens concrets vous seront présentés pour améliorer la sécurité de vos exploitations (convention SMS, identification et suivi des équipements mobiles, vidéo-protection à bas coût).

La protection des personnes et des biens reste la mission prioritaire de la gendarmerie. Les personnels du groupement s'y emploient au quotidien. Pour autant, la sécurité est l'affaire de tous.

Par votre action, de prévention, d'alerte, vous pouvez activement contribuer à celle-ci.

Alerte sécurité exploitants agricoles

- ASEA 32 -

A quoi ça sert ?

Le département du Gers souhaite renforcer la sécurité des exploitations agricoles. En effet, pour le 1^{er} trimestre 2014, 27 faits ont été constatés contre 19 à la même période en 2013 soit 42% d'augmentation. La majeure partie des infractions commises dans le département porte sur des vols simples (22% vols de carburants et 15% vols d'outillage).

La Chambre d'Agriculture, la FDSEA, les JA, la Gendarmerie, la Police et le Préfet du Gers ont signé une convention établissant la mise en place d'un dispositif d'alerte des exploitants agricoles appelé Alerte Sécurité Exploitants Agricoles (ASEA).

Comment ça fonctionne ?



Comment adhérer ?

Je soussigné(e) M. ou Mmeautorise la STIA, gestionnaire du service de l'ASEA 32 pour le compte des Organisations Professionnelles Agricoles du département, à utiliser mes coordonnées pour sa base de données et m'engage à respecter la charte de l'agriculteur citoyen téléchargeable sur le site www.gers-chambagri.com.

Je suis Chef d'exploitation Salarié agricole Retraité

NOM Prénom

Société N°SIREN

Adresse Code Postal..... Ville

Tél fixe Tél portable E-mail

Fait à Le Signature

A retourner à la Maison de l'Agriculture, Route de Mirande, BP70161, 32003 AUCH Cedex - ca32@gers.chambagri.fr - Fax : 05.62.61.77.07
Ou s'inscrire en ligne sur le site www.gers-chambagri.com

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Maison de l'Agriculture, Route de Mirande, BP 70161, 32003 AUCH Cedex.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers au 05.62.61.77.02.

Flash infos sécurité

Que faire pour se prémunir des vols de carburant ?

Le vol de carburant est de plus en plus courant, dans les exploitations agricoles. Pourtant, différentes solutions existent pour s'en prémunir, comme les antivols à crépine ou ailettes ou encore les alarmes sur véhicules (avec message d'alerte sur téléphone portable).

Pour les cuves à carburant, il est par contre privilégié le stockage dans un local fermé ou enterré. La distribution devant se faire par un dispositif

électrique avec disjoncteur ou coupe-circuit d'alimentation.

Surtout, ne pas rouler avec le plein de carburant et éviter tout ravitaillement avant remisage des engins.

Afin de lutter contre les cambriolages et les vols sur les exploitations, rejoignez le réseau d'alerte agricole « ASEA 32 » (information gratuite par SMS) en complétant et en retournant le bulletin ci-contre.

Pour le CFE, Un seul numéro d'appel

Pour les départements 09, 32, 65
Ouvert les mardi, mercredi, jeudi de 8 h 30 à 12 h

0 899 787 899 Service 0,60 € / min + prix appel